



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 22 JUIN, 1847.

CONSEIL LEGISLATIF.

Discussion sur les Résolutions de M. J. Neilson
Jeudi, 17 juin, 1847.

M. SULLIVAN, après avoir commenté quelque temps sur les dernières négociations et avoir remarqué que le gouvernement était resté dans le même état, dit qu'il était content de voir que les dernières négociations avaient été basées sur de hautes considérations, mais qu'ils regrettaient que les Canadiens français n'eussent pas refusé de prendre part au gouvernement, dès le moment qu'ils ont été appelés à le faire. Les Canadiens français ne pouvaient joindre le ministère actuel, puisqu'ils n'avaient aucune confiance en lui. Il fallait qu'un ministère fut composé de manière, à ce que tous les ministres eussent une confiance mutuelle les uns dans les autres, et pussent se défendre réciproquement; un ministère formé autrement ne pouvait se maintenir. Le ministre actuel s'inquiétait peu qui lui prêterait assistance, pourvu qu'il pût trouver les moyens de se maintenir. On avait parlé récemment du système de double majorité; que les dernières négociations eussent été basées sur ce système, ou non, il croyait de son devoir d'exprimer son opinion sur ce sujet. Le système des deux majorités était fondé sur des distinctions d'origine qu'il répudiait—les avocats de ce système prétendaient que la majorité des membres du Bas-Canada devait s'unir avec la majorité des membres du Haut-Canada, et que chacune de ces deux majorités devait gouverner sa section de la province. Il considérait cela comme étant opposé à l'acte d'Union et comme rappelant même cet acte virtuellement. Mais les résolutions avaient pour but de censurer l'état de choses existant, l'exclusion des Canadiens français du gouvernement, et la mauvaise régie des affaires du pays, c'est pourquoi il voterait à leur appui.

M. CARON commença par exprimer son regret de ne pouvoir s'exprimer en anglais aussi correctement qu'il pourrait le faire dans sa langue maternelle, mais dit qu'il parlerait dans cette langue afin d'être entendu de tous les membres du conseil. J'ai été appelé, continua-t-il, à donner mon vote pour les résolutions qui sont actuellement devant cette chambre, et je l'aurais fait en m'abstenant de toutes remarques si l'hon. monsieur qui vient de parler n'avait pas fait quelques observations tendant à blâmer la conduite des Canadiens français. La première chose à considérer est celle-ci : les Canadiens ont-ils bien ou mal fait d'agir avec les membres du Haut-Canada, aussi longtemps que ces derniers ont pu leur prêter quelque appui, et les abandonner lorsqu'ils ne peuvent plus le faire, puis entrer en négociations avec leurs adversaires. Les Canadiens français n'ont pas reçu l'appui qu'ils avaient droit d'attendre des réformistes du Haut-Canada; ils ont été trompés à cet égard, et il est vrai de dire que les Hauts-Canadiens ont été trompés eux-mêmes, puisqu'ils n'ont pas réussi à la dernière élection générale aussi bien qu'ils s'y attendaient. On a dit que les Canadiens français auraient dû attendre jusqu'à une autre élection, mais, moi, je suis d'opinion que nous avons attendu assez longtemps. Nous avons attendu même trop longtemps pour leur appui; et je ne pense pas que mes amis aient eu tort, lors qu'ils ont vu que les Canadiens français étaient sacrifiés, d'entrer en négociation avec le gouvernement, pour s'assurer de quelque part dans l'administration de nos affaires. D'ailleurs, nous ne voulions pas abandonner nos amis du Haut-Canada, car nous espérons, en agissant ainsi, frayer la route qui les aurait conduits à prendre eux aussi une part dans le gouvernement. Les amis même des membres réformistes du Haut-Canada, ont déclaré qu'il n'était que juste pour les Canadiens français de s'opposer à ce que cette injustice fût pratiquée plus longtemps à leur égard. Je considère que la conduite des Canadiens français est complètement justifiable. L'honorable monsieur qui m'a précédé a aussi parlé du système des deux majorités qu'il regardait comme incompatible avec la justice, et contraire à un gouvernement constitutionnel. Je sais que ce plan est compliqué d'un grand nombre de difficultés et d'inconvénients, mais lorsque je considère l'effet de l'union des provinces, et les conséquences fâcheuses qui en résultent pour les Canadiens français, lorsque les Canadiens français eux-mêmes se voient opprimés par cet acte, lorsqu'ils voient leur langue proscrite des documents législatifs, est-il surprenant qu'il désirent voir mettre en pratique un système qui les fasse sortir en quelque sorte de la position où ils se trouvaient placés en vertu de l'union des deux provinces? C'est dans la vue de rendre les effets de l'union moins fâcheux qu'ils ne le sont, que l'on a parlé du système des deux majorités, et je demanderai si quelques-uns des amis même de l'honorable monsieur qui a parlé avant moi ne se sont pas exprimés favorablement à l'égard de ce plan? Quant à ce qui a été dit au sujet de la correspondance, et sur la convenance d'entrer en négociation avec le ministère, je puis informer la chambre que ce n'est pas moi qui me suis adressé au gouvernement, mais bien le gouvernement qui s'est adressé à moi. J'avais souffert beaucoup par rapport à ces négociations, plus peut-être que personne; j'avais espéré

qu'on ne me ferait plus de semblables ouvertures à l'avenir; mais le gouvernement me les a faites, et d'une manière qui me faisait croire que l'on désirait véritablement le bien du pays. J'ai donc prêté mon assistance, avec tout le talent dont j'étais capable, et je regrette de n'avoir pas été plus heureux. Quant aux résolutions, qui sont devant la chambre et qui ont été proposées par un honorable monsieur qui entretient de vieilles notions, et qui désire retourner à l'ancien état de choses, je puis dire que j'ai le plus grand respect pour lui. Il n'est pas né dans ce pays, mais il y reside depuis longtemps, il a fait de notre terre sa patrie adoptive; il a toujours été respecté, il a rendu de grands services au pays, et quoiqu'il ait joué un rôle assez actif en politique, il n'est jamais tombé dans les extrêmes, et s'est toujours efforcé d'être bien vu des deux partis. J'ai une opinion très-favorable des résolutions que cet honorable monsieur a présentées; elles renferment un grand nombre de faits qui ne peuvent être niés. Je suis prêt à dire que les membres Bas-Canadiens du ministère ne possèdent pas la confiance des Canadiens français. Les Canadiens français sont offensés de leur conduite en acceptant des situations sous un gouvernement dont ils n'approuvent pas les principes; et si les faits exprimés dans la 6e résolution sont admis, il faudra admettre en même temps qu'il est raisonnable de chercher quelque remède à cet état de choses, il faudra admettre que les Canadiens français avaient raison de désirer une part dans le gouvernement, afin de protéger leur religion, leur langue, leurs lois et leurs institutions, ce qui ne peut être fait par d'autres que par eux-mêmes. Depuis qu'ils ont été exclus du gouvernement, plusieurs de leurs institutions ont été retranchées, et même avant l'union, on a passé différents actes qui détruisaient quelques-uns de leurs institutions, et qui les empêchaient de faire usage de leur langue dans la législature. Je pourrais citer plusieurs actes qui nous ont privés de quelques-uns de nos lois et de nos institutions; telle est, par exemple, la loi d'enregistrement qui a changé la loi du douaire non-seulement par rapport à la femme qui n'en a que la jouissance, mais aussi par rapport aux enfants. Par l'acte d'enregistrement on a donné à la femme le droit de vendre son douaire et de dépouiller les enfants de leurs propriétés. S'il y avait eu quelques Canadiens français dans l'administration cet acte ne serait pas passé. D'immenses sommes d'argent accordées par le parlement, ont été dépensées en grande partie dans le Haut-Canada, tandis que le Bas-Canada a été négligé. Quelle a été la cause de cette injustice? L'absence de Canadiens français dans le ministère. On a dit que les nominations à des sièges dans cette chambre ne devaient être influencées par aucune distinction de parti, mais qu'elles devaient être faites parmi des personnes possédant la confiance du pays; bien, je demanderai, si parmi les personnes qui ont été nommées récemment à des emplois, il se trouve des Canadiens français? Pourquoi n'y a-t-il pas plus de Canadiens français dans le ministère?

On a dit que les Canadiens français avaient refusé d'accepter des sièges; j'aimerais à savoir qui ils sont. Je n'en connais qu'un seul qui ait refusé, et il avait déjà refusé plusieurs fois auparavant. S'il y avait des Canadiens français dans le ministère, ils pourraient indiquer ceux qui devraient être choisis, ce que le ministère peut faire à présent, et ce qui est encore une des conséquences fâcheuses de l'exclusion des Canadiens français du pouvoir. Si les résolutions qui sont devant la chambre sont de nature à remédier aux maux dont on se plaint, je ne vois aucune raison pour ne pas les adopter. Elles exposeront au gouvernement les maux dont souffre le pays et l'engageront à y chercher un remède. Le gouverneur serait content de voir une branche de la législature agir ainsi, et recevrait, je pense, avec plaisir les suggestions de la chambre. Je suis donc d'opinion que les résolutions devaient être adoptées. Je désire maintenant dire quelques mots sur les dernières négociations et sur la correspondance qui a été récemment mise devant la chambre, afin qu'on ne puisse pas me blâmer de n'avoir pas fait tout en mon pouvoir pour obtenir aux Canadiens français une part dans le gouvernement. J'ai été appelé trois différentes fois à prêter mon assistance pour procurer au gouvernement le support de mes amis. La première fois, ce fut en 1841, et les membres de cette chambre savent tous ce qu'il en est résulté. En 1845, je fus encore appelé à aider à faire quelque arrangement qui aurait l'effet de former un ministère capable de rendre justice aux Canadiens français. Dans cette occasion, mon désir n'était pas de faire partie de cet arrangement. Je me consultai avec différents messieurs que je regardais comme capable de mettre à effet le désir du ministère, et j'expliquai ses vues à mes amis. Les conditions étaient précisément les mêmes que celles des dernières négociations, et la correspondance a été rendue publique; je n'ai pas besoin de la lire, je ne fais qu'y référer. Dans la lettre du 17 septembre 1845, on trouve tout ce que demandaient les Canadiens français; et en réponse à cette lettre que l'on peut trouver aussi dans la correspondance publiée, en date du 19 novembre 1845, M. Draper déclara que les vues des Canadiens français étaient justes et raisonnables, et que MM. Viger, Papineau et Smith n'avaient aucune objection à se retirer du ministère. C'est ce qu'on peut trouver dans la 15e page du pamphlet publié alors. Voyant que le gouvernement était disposé à offrir des places à mes amis, j'avais l'espoir que l'arrangement proposé aurait bientôt lieu, et je me disposais à demander des informations à ce sujet, lorsque les négociations furent tout-à-coup rompues.

Quelques jours après, je reçus une lettre où l'on m'exposait que les négociations ne seraient pas complétées, et que le ministère n'avait plus besoin des Canadiens français. J'ignorai les raisons qui avaient engagé le ministère à agir

ainsi, jusqu'à l'ouverture du parlement en 1846. On voit donc que la négociation n'eut aucun effet, ce n'est pas parce que les Canadiens français ont refusé de joindre le ministère, mais parce que les circonstances étaient changées. Le ministère jugea à propos de retirer l'offre qu'il avait faite, et si cette négociation a échoué, ce n'est pas aux Canadiens à en subir le reproche. Je ne connus rien de plus jusqu'à 1846, où le ministère sembla s'affaiblir par quelque différence qui avait lieu entre le chef de l'administration, et un autre membre de la chambre, en conséquence de quoi une partie des membres du Haut-Canada avaient retiré leur appui au cabinet, et aussi par la difficulté qui s'était élevée au sujet de la place d'adjutant-général, en conséquence de quoi on disait aussi que l'hon. orateur de la chambre d'assemblée avait retiré son appui à l'administration. Pour ces deux raisons, le bruit courut que le ministère était devenu plus faible qu'auparavant, et qu'il ne pourrait rencontrer le parlement; dans ces circonstances, on s'adressa à un autre monsieur et à moi-même pour tâcher d'effectuer un arrangement entre le ministère et les Canadiens français, offrant en même temps trois sièges dans le cabinet qui seraient occupés par mes amis. Le résultat de cette négociation est bien connu aussi—les documents ayant été mis devant la chambre,—et si ces négociations ont échoué, ce n'est pas non plus la faute de mes amis ni la mienne, car je crois réellement que si le ministère avait persisté dans ses premières offres, mes amis les auraient acceptées. Pour prouver que le manque de succès doit être attribué à l'administration, il est nécessaire de référer aux faits de l'affaire. Quelque temps après que la nomination de M. Smith eut été décidée par le ministère, mes amis abandonnèrent toute objection sur ce point, et d'après ce que m'avait dit M. Papineau à Québec sur la retraite de M. Daly, je considérais que cet obstacle était aussi dissipé; en conséquence j'étais sur le point de soumettre une proposition qui avait reçu l'approbation de mes amis de Québec et de Montréal, et qui, si elle eut rencontré la faveur du gouvernement, aurait complété l'arrangement. Mais lorsque ma proposition parvint à Montréal, les circonstances étaient encore changées; et le gouvernement considérait comme auparavant qu'il n'avait pas besoin des Canadiens français par rapport aux différents qui existaient entre quelques-uns des membres du Haut-Canada et le ministère. Le ministère désirait avoir les Canadiens français, mais il ne voulait pas qu'ils devinssent trop forts, de manière à pouvoir remporter des mesures qu'ils auraient désirées. Telles sont, je pense, les raisons pour lesquelles le ministère a mis fin aux négociations; le ministère est seul responsable de tout ce qui est arrivé; ce sont les ministres qui à la onzième heure ont trouvé un prétexte pour rompre les négociations, lorsqu'ils eurent découvert que l'assistance des Canadiens français ne serait pas nécessaire à leur existence. Je demande à la chambre, je demande au pays, si le motif qui a engagé le ministère à retirer ses offres, est un motif convenable. Tandis que le ministère a agi avec tant de bienveillance envers un membre de cette chambre, quelle a été sa conduite envers moi? Il m'a traité de la manière la plus dure et la plus injuste en me privant de ma place. On peut voir dans la correspondance la partie qui a rapport au projet d'unir la place de président du conseil exécutif et d'orateur du conseil législatif. J'avais toute raison de croire qu'après les négociations qui avaient eu lieu, je serais laissé dans ma même situation. J'avais entendu dire que le ministère voulait m'offrir un siège dans le cabinet, ou me demander à résigner ma place, d'orateur, et s'ils l'avaient fait je n'aurais pas accepté la place, parce que je pensais les deux charges incompatibles, et j'aurais envoyé ma résignation. Telle est, selon moi, la conduite que l'on aurait dû suivre à mon égard,—mais cela était trop poli, trop bienveillant pour moi. La dernière lettre que j'ai adressée à l'administration était en date du 6 mai 1847; c'était une lettre polie, convenable, et je ne sus rien de plus du ministère jusqu'au moment où je fus informé que l'on me destituait de ma place. Ainsi, tandis que j'avais l'assurance du ministère que j'étais digne d'un siège dans le cabinet on disposait de mon ancienne place.

M. Irving.—C'est révoltant.
M. Caron.—Je reçus une lettre dont j'ai actuellement oublié la date, mais dont je sais le contenu par cœur, et dans laquelle M. Daly me disait :
« Monsieur, —J'ai l'honneur de vous informer par ordre de Son Excellence, qu'afin de mettre à effet les intentions de l'exécutif qui vous ont été exprimées dans le cours des dernières négociations, il a plu à Son Excellence ordonner que la commission qui vous a nommé orateur du conseil législatif, soit révoquée. J'ai l'honneur d'être, etc. »

Je suis certain de n'avoir rien fait qui pût m'attirer la perte de mon siège; si j'ai quelque chose à me reprocher, c'est d'avoir mis confiance dans le ministère. Si on avait agi ainsi pour le bien du pays, ou même si c'eût été d'une manière polie, j'aurais été satisfait; mais tant que le ministère ne montrera pas qu'il avait de bonnes raisons de me traiter ainsi, je dirai que sa conduite est injustifiable. Quand j'acceptai la place d'orateur de conseil, je stipulai qu'elle ne serait point politique. J'ai abandonné pendant quatre ans mes affaires professionnelles, j'ai perdu une grande partie de ma pratique, et je considère que le ministère n'avait aucun droit de m'oter cette place sans m'offrir ce qu'ils donnent à tout officier du gouvernement qui est privé de son emploi.

Je suis fâché d'avoir été obligé de mettre moi-même ces choses devant la chambre, mais j'étais obligé de le faire, parce que je connais seul les faits de cette affaire. Pour ce qui est des résolutions, je pense que si elles sont adoptées,

elles feront voir au gouvernement que le pays n'est pas satisfait du ministère actuel. Son Excellence ne n'a rien à faire avec tout ce qui a transpiré par rapport à elle. Mais je crois que le temps est maintenant venu où le gouverneur doit déclarer au ministère qu'il doit résigner, puisqu'il est incapable de faire fonctionner le gouvernement; et le temps est venu où ce ministère doit être forcé à résigner. Ils ont subi leur procès dans la chambre d'assemblée, et ce corps par une majorité de 6, (sans compter les ministres) a déclaré qu'il ne possédait pas la confiance du pays.

M. MORRIS se leva alors, et commença par dire qu'il regrettrait que quelque personne plus habile que lui ne fût à sa place pour répondre à l'honorable monsieur qui venait de s'asseoir. On proposa aussitôt la motion d'ajournement qui fut emportée.

Le lendemain, jeudi, le conseil s'assembla à une heure, P. M.

M. Irving parla longuement à l'appui des résolutions. M. Bruneau dit qu'il voterait à l'appui des résolutions. Les ministres devaient montrer, tant dans cette chambre que dans l'autre, suivant les principes de la représentation populaire, qu'ils possédaient la confiance de la majorité de la population. Il réclamait contre toutes distinctions d'origine nationale. Tous les habitants de ce pays étaient sujets britanniques, ils avaient droit aux privilèges attachés à ce titre. Sur treize ou quatorze cents mille habitants de cette province, la moitié environ était d'origine française. Il se plaignit de la disproportion de leur représentation dans l'autre chambre, et dans le conseil, où sur trente-six membres, ils n'en avaient que neuf pour les représenter.

M. MCKAY pensait que ces résolutions avaient pour but de faire un compliment à M. Caron, et il ne s'y objectait pas. Mais les Canadiens de ce pays se contentent de la part qu'ils avaient dans la représentation. C'était le seul moyen de faire fonctionner l'Acte d'Union. Si cette constitution ne pouvait fonctionner, il arriverait que le Canada formerait partie d'une Union Fédérale de toutes les provinces Britanniques de l'Amérique du Nord. Mais ce n'était pas après une rébellion que les Canadiens devaient se plaindre M. McKay continua à parler pendant quelque temps des avantages de l'Union, et prétendit que les Canadiens n'avaient subi aucun mauvais traitement.

M. FERGUSON, s'excusa de ne pouvoir parler longuement, vu l'état de sa santé; il complimenta M. Caron sur son discours au sujet des malheureuses transactions qui avaient eu lieu, malheureuses non pour lui, car il s'en était retiré avec honneur, mais malheureuses par rapport aux autres. Il fit l'éloge de la loyauté du peuple du Bas-Canada, qui avait été traité comme des machines par une minorité insolente L'Acte d'Union était odieux au Bas-Canada, mais il pensait que cela était dû principalement à la manière hâtive, inconsidérée et brusque dont il avait été passé. Sans cette Union, le pays n'aurait jamais été prospère. En la rappelant, on serait sûr d'être bientôt englouti par la république voisine.

M. DE BOUCHERVILLE commença par faire une revue historique de tous les services rendus par les Canadiens français pour la défense du pays. Il n'était pas sage, il était impolitique de faire une distinction par rapport à la population du Bas-Canada. Tous les habitants de cette province étaient Canadiens, tous étaient sujets britanniques, et fiers de ce nom. Le Canada était leur patrie, ils n'en avaient point d'autres. Il se plaignit ensuite de l'Acte d'Union qui avait sacrifié les anciens Canadiens aux intérêts de ceux du Haut-Canada. Cependant, il regardait les habitants du Haut-Canada comme des frères, et pensait que leurs intérêts étaient identiques avec les nôtres. L'hon. M. entra ensuite dans une longue statistique sur la population de cette province et sur la manière dont elle était représentée dans les diverses branches de la législature. Sur trente-six membres composant le conseil législatif, et représentant un million et demi d'habitants, vingt-un étaient de naissance européenne, représentant environ quatre cent mille habitants de cette description. Onze étaient nés du pays et représentaient encore onze cent mille habitants. Sur quatre cent mille habitants d'origine anglaise nés dans ce pays, il n'y en avait que deux dans le conseil, et les six cents soixante mille Canadiens étaient représentés par neuf de leur origine. Dans le conseil exécutif, il y avait six membres d'origine européenne, et trois nés du pays, et sur le tout, un seul Canadien-français.

M. FERRIE.—S'il était vrai que les Canadiens français avaient été maltraités, persécutés, trompés, il pouvait dire qu'il avait été lui aussi, car il avait toujours été leur ami. Mais loin de là, il pensait que si le gouvernement avait montré quelque préférence pour une origine c'était envers la leur; tous les privilèges lui avaient été accordés. Cette série de résolutions avait pour objet de donner un coup au gouvernement responsable et à l'union, dont il était l'ami déclaré. Il développa ensuite les avantages que Montréal avait retirés de l'union des deux provinces. Il nia ce qui avait été dit, que la population d'origine française formait la moitié de la population du pays. Il ne croyait pas qu'elle formât même un tiers. Il était fâché d'en voir aussi peu dans le conseil exécutif. Mais à qui devait-on en attribuer le blâme? A eux-mêmes! On leur avait fait des offres répétées de partager le pouvoir, et ils avaient toujours refusé.

M. Knowlton trouvait les résolutions inutiles, en autant qu'elles n'étaient que le récit de faits que personne ne contestait. Il pensait qu'elles ne pourraient que fomentier des distinctions nationales et des divisions.

M. CROOKS parla longuement sur la question. Il dit qu'il avait été constaté par des rapports officiels que la population du Haut-Canada doublait en neuf ans, que celle du Bas-Canada

ne double que dans l'espace de vingt-sept ans, et il croyait que la population, des deux provinces était maintenant égale, et que celle du Haut-Canada surpasserait bientôt celle de sa sœur-province. Il y avait 36 membres représentant des comtés français; c'était plus que leur proportion, car on admettait que le sixième ou le cinquième était d'origine française. Si les Canadiens n'étaient pas représentés dans le ministère, c'étaient leur faute. Il lut le memorandum de Son Excellence pour montrer combien ses offres étaient justes et libérales, mais en même temps il était content qu'elles n'eussent pas été acceptées, parce qu'il était certain qu'un ministère fondé sur le principe des deux majorités n'aurait pu se maintenir vingt-quatre heures. Ce système était monstrueux. Il dit que M. Caron ne pouvait se plaindre de ce qu'on lui eût ôté sa situation, puisqu'il ne pouvait avoir été entendu que cette situation serait permanente. Il espérait que les membres du Bas-Canada n'avaient pas intention de réduire les habitants du Haut-Canada à l'état de serfs russes. Il termina en disant que s'il y avait un changement dans le gouvernement, il préférerait voir le ministère actuel résigner, que d'essayer à former une coalition.

M. NEILSON dit que si les habitants du Haut-Canada étaient tous raisonnables, ils devaient raisonner mieux que quelques-uns des honorables membres du conseil. On avait beaucoup parlé de distinctions d'origine, mais il croyait que, sans faire aucune distinction, on pouvait donner à chacune des races une influence proportionnée à sa population. On admettait que l'on avait eu recours à la violence dans les élections, mais en supposant même qu'il n'y aurait pas eu de violence, il en était résulté que les Canadiens avaient trente-six membres dans la chambre sur quatre-vingt-quatre. Etait-ce une juste proportion, pour ceux qui dans le fait sont les propriétaires du sol de ce pays? Tous sont propriétaires, et d'après les lois d'Angleterre tout homme qui possède pour 40s de propriété foncière a droit de voter. Il fit l'éloge de leur loyauté et de leur zèle pour la défense du pays, et termina en disant qu'un gouvernement qui n'était pas fondé sur la justice ne pouvait se maintenir.

La question fut mise alors sur la première résolution qui fut emportée par onze contre dix. La 2de, 3e, 4e, 5e et 6e furent emportées par la même majorité. Voici la division :

Pour les résolutions :—MM. Sullivan, Caron, Joliette, Ferguson, Bruneau, Roy, Widmer, Irvine, Massue, Boucherville, Neilson, —11.

Contre :—MM. Morris, Crooks, Ferrie, Knowlton, T. Mackay, Sherwood, Walker, Gordon, Ferrier, Mathewson, —10.

Lorsque la septième résolution fut mise aux voix, M. l'ORATEUR. (l'hon Peter McGill) s'éleva et dit qu'il n'avait aucune objection aux résolutions qui venaient de passer, qu'il ne pouvait nier la vérité des faits qui y étaient énoncés. Mais la septième résolution renfermait une attaque contre l'union et le gouvernement responsable et contre le gouvernement lui-même, auquel il infligeait une censure sévère. Il ne connaissait rien de ce qui s'était passé avant son entrée dans le ministère. Si ces résolutions passaient, elle impliqueraient une censure directe contre le chef du gouvernement. Quel droit avait-on de le blâmer? Est-ce parce qu'il avait échoué dans sa tentative de conciliation? On a dit qu'il aurait dû s'adresser à d'autres; mais à qui devait-il s'adresser? On a dit qu'il y avait des centaines d'autres plus capables que ceux qui étaient dans le ministère, mais il ne croyait pas cela. Il considérait que le principe des résolutions était mauvais. Deux ou trois des honorables messieurs, qui avaient parlé avaient dit que tous les habitants du pays étaient sujet britanniques. Le gouvernement responsable était simplement un gouvernement par la majorité, et le conseil exécutif devait être formé des personnes possédant la confiance de la chambre d'assemblée. On disait que le gouvernement n'avait pas cette confiance, mais il était notoire que sa majorité, quoique petite, était plus forte que celle de plusieurs administrations en Angleterre. Il y avait eu un ministère en Angleterre qui n'avait qu'une majorité de sept, sur sept cents membres, tandis qu'ici sur quatre-vingt-quatre, la majorité était de 3 et lorsque la chambre serait complète, peut-être de quatre, sinon de cinq. Lorsque la chambre avait été ouverte pour la première fois, la majorité à l'élection de l'orateur n'avait été que de trois, et cependant cette administration gouvernait le pays depuis trois ans. Il aimerait à voir des Canadiens français dans le gouvernement, mais s'ils y entraient, ce devrait être par une voie constitutionnelle, par une majorité de la chambre d'assemblée. Il avait lui aussi que le système des deux majorités lui paraissait une entière absurdité, et il espérait qu'on n'y penserait plus de nouveau. Le gouvernement responsable était le gouvernement de la majorité qu'il importait que cette majorité fût composée de Canadiens français, d'anglais, d'écossois, de hollandais, d'américains, de toute autre race. Plus les races représentées dans le conseil exécutif seraient nombreuses, mieux ce serait; mais il ne pouvait souscrire à la doctrine que chaque race doit avoir sa proportion de membres dans le conseil. Ces résolutions étaient une attaque directe contre l'union, qu'il espérait devoir être toujours maintenue, contre le gouvernement responsable contre l'administration actuelle et qui plus était, contre le chef du gouvernement lui-même.

M. SULLIVAN maintint fortement qu'il n'y avait aucune attaque contre le chef du gouvernement dans ces résolutions. Il pensait que la marche suivie par Son Excellence était tout-à-fait constitutionnelle, et celle qu'il devait suivre. Les résolutions voulaient dire simplement : « nous n'avons aucune confiance dans les hommes qui composent maintenant le conseil exécutif. » Il prétendait que les ministres devaient résigner, et non pas essayer à séduire